

Appel à projets 2015-2016

Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Dates limites de dépôt des dossiers : les 11 mai et 15 novembre 2015

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant. Ce soutien leur permet d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

La Fondation de France agit prioritairement en direction des parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets soutenus doivent favoriser une collaboration renforcée entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant et de prévenir tout risque susceptible d'accroître sa vulnérabilité.

Objectifs

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement au droit commun.

- **Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux pour ainsi garantir de meilleures chances d'épanouissement à leurs enfants.
- **Soutenir les enfants et leur famille en difficulté par des actions innovantes**, adaptées au cas par cas. Ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, en grande difficulté scolaire, subissant de mauvais traitements...).
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives, laboratoires de recherche publics...).

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

Les projets proposés doivent apporter une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées. Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

Permettre aux professionnels de partager leurs expériences et d'analyser leurs pratiques est primordial pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les projets soutenus par la Fondation de France doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants auprès des enfants et de leur famille.

Recherche et évaluation

Désormais incontournable, l'évaluation constitue une aide véritable au pilotage de projets. La Fondation de France peut financer à son initiative, ou à la demande des porteurs de projets, l'évaluation de certains projets repérés comme exemplaires et susceptibles de favoriser la diffusion de pratiques innovantes.

À titre exploratoire : aide aux jeunes de 18 à 25 ans sans soutien familial

La Fondation de France souhaite en 2015-2016 explorer les besoins du public jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir des jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes migrants primo-arrivants ou de jeunes en rupture totale avec leur famille. Les structures ou services devront pour candidater proposer un projet d'accompagnement collectif de ces jeunes particulièrement vulnérables, favorisant notamment leur insertion sociale.

Modalités de soutien

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

En revanche, toute demande d'aide au fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure sera systématiquement refusée, ainsi que les demandes relevant d'une prise en charge administrative de droit commun.

Tout dossier incomplet, adressé hors délais ou ne concernant pas le territoire national métropolitain et ultra-marin, sera également refusé.

Exemples de projets soutenus

Soutien de très jeunes parents en difficulté autour de la naissance de leur premier enfant.

Parcours d'insertion sociale de familles en très grande précarité.

Ateliers collectifs destinés à rompre l'isolement de familles monoparentales.

Aide au maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré.

Mise en réseau de partenaires éducatifs pour un accompagnement cohérent et concerté d'enfants et de jeunes en difficulté.

Mise en place d'une procédure d'auto-évaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles.

Recherche action : reconstitution et analyses des parcours de vie d'une cohorte de jeunes gens placés à l'aide sociale à l'enfance.

Critères de sélection

- Servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs ;
- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org ou disponible sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé en deux exemplaires par voie postale, ainsi que par mail :

- **avant le 11 mai 2015 pour les demandes relatives à l'année en cours**
- **avant le 15 novembre 2015 pour les demandes relatives à l'année 2016**

aux délégations régionales ou au siège pour les projets des territoires non couverts par ces délégations (voir carte).

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des comités d'experts à l'automne 2015 et au printemps 2016.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Aide méthodologique complémentaire



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Roubaix, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

France (hors délégations)

Programme Enfance
40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

Départements 02, 59, 60, 62, 80
29, Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Bretagne

Départements 22, 29, 35, 56
8, rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

Départements 37, 44, 49, 53, 72, 79, 85
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

Départements 24, 33, 40, 47, 64
16, rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

Lorraine-Alsace

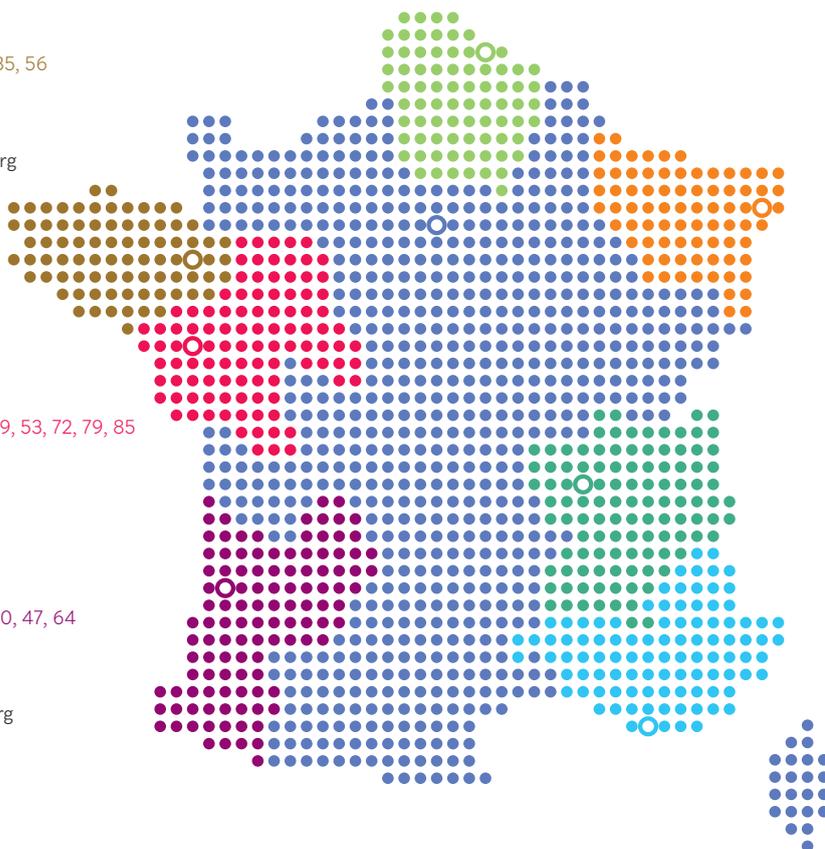
Départements 54, 55, 57, 67, 68, 88
10, rue Sainte-Marguerite
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

Départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
19, rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence - Côte d'Azur

Départements 04, 05, 06, 13, 30, 83, 84
42, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org



Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**